

**Plan directeur des eaux de la Birse**  
Répertoire 2 : Carte du PDE

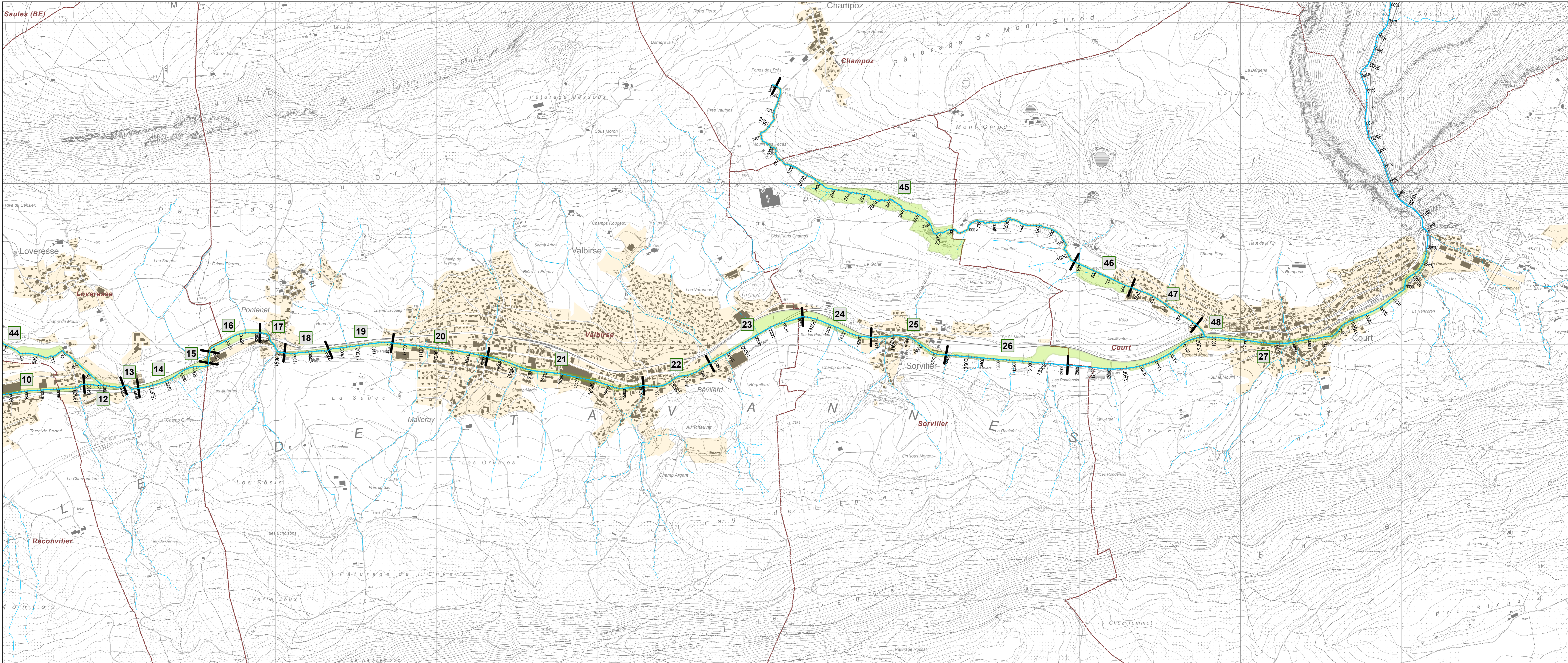
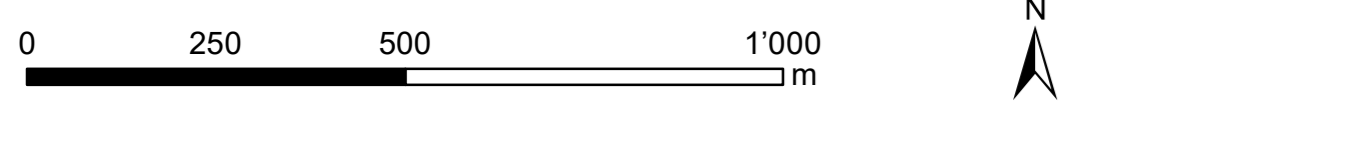


Auteurs: HUNZIKER & TATECH, MO, EG, Hintermann, Weber, ch urbaplan

p.a. Hunziker & Tatch SA  
Schaffhausenstrasse 43  
8000 Zurich  
Tel 01 300 30 30  
Email: hnt@hnt.ch

**Légende**

- Cours d'eau
- Cours d'eau enterré
- Kilométrage du cours d'eau
- Espace de développement
- Limites communales
- Zones à bâtir
- Limites et numéros des tronçons



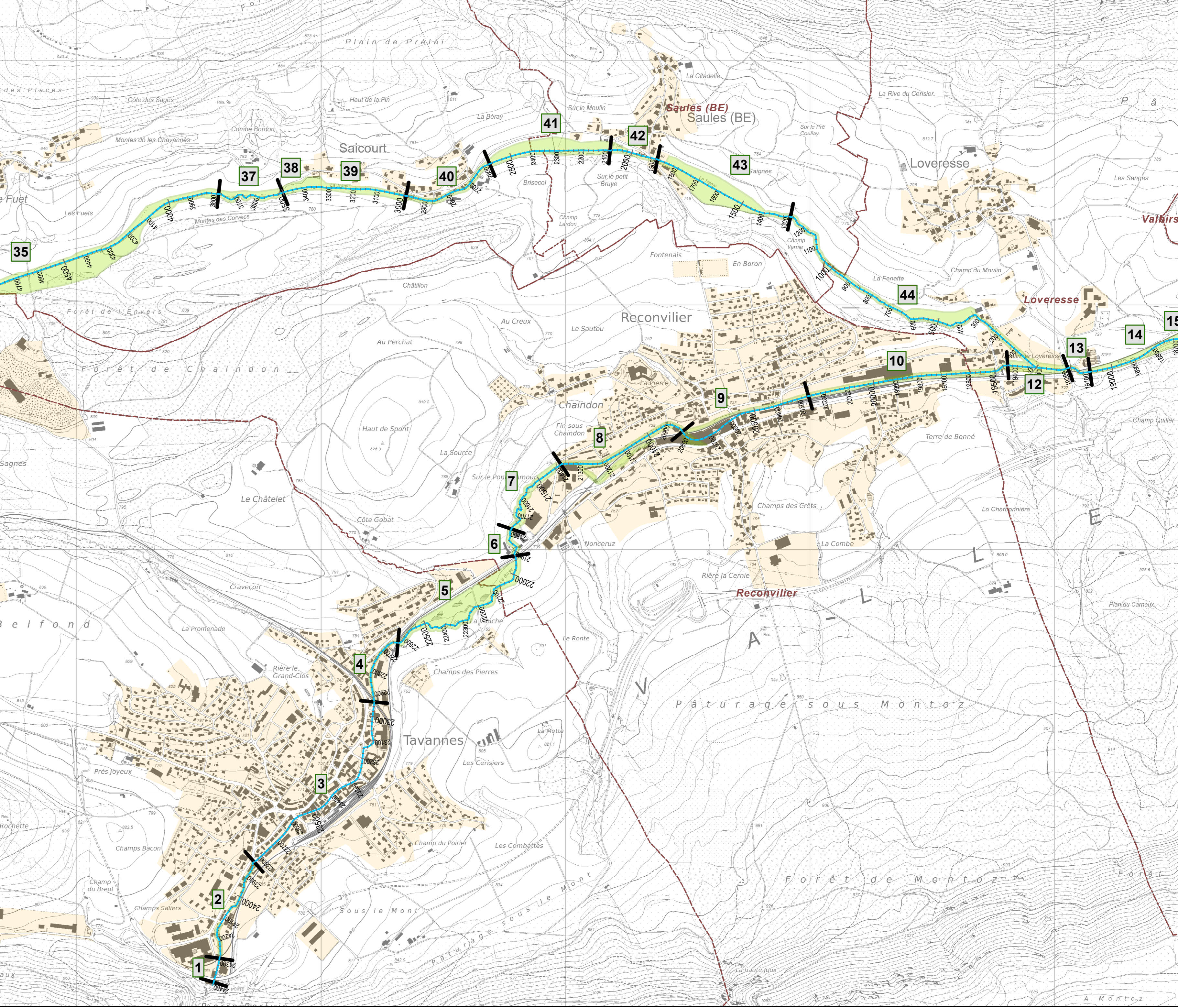
No	Localisation	Commune	Résumé	Priorité finale
1	Birse 24 400	Tavannes	Tronçon sous terre, entretien à assurer, sinon pas de mesures	0
2	Birse 24 300	Tavannes	Améliorer la structure du lit et si possible des ponts de berges	2
3	Birse 23 900	Tavannes	Améliorer un système de collecte des eaux obsoletes sur la chaussée et achèvement vers le village existant	2
4	Birse 22 950	Tavannes	Planifier l'élargissement et la pose de nouveaux ERE	2
5	Birse 22 650	Tavannes	Assurer un espace de développement élargi, comprenant la zone des berges	2
6	Birse 21 900	Reconville	Création d'un corridor de débordement jusqu'au passage sous-voûte et d'un module de terrain à l'aval du passage sous-voûte pour assurer le retour des eaux au cours d'eau	2
7	Birse 21 900	Reconville	Permettre l'écoulement naturel et donner la place nécessaire au cours d'eau, pour qu'il continue à sculpter son lit	2
8	Birse 21 400	Reconville	Augmentation de la capacité hydraulique du pont rocher à l'amont du tronçon par ajout d'un ponteau supplémentaire	2
9	Birse 20 850	Reconville	A court terme, réaliser des mesures d'urgence temporaires pour améliorer l'écoulement des eaux obsoletes et en réduire les risques (conduire sur la voie CFF)	2
10	Birse 20 280	Reconville	Revaloriser la berge gauche. Structuration et diversification du lit	2
12	Birse 19 450	Lovresse	Tronçon sous terre, entretien à assurer, sinon pas de mesures prévues dans le PDE	0
13	Birse 19 200	Lovresse	Planifier la berge en rive gauche sur 50m à l'amont du pont CFF	2
14	Birse 19 100	Lovresse	Planifier un espace naturel entre la route et la ligne CFF, en revalorisant les productions de berges (ou c'est possible) et en créant un espace de développement	2
15	Birse 18 620	Lovresse	Créer un nouveau bras de la Birse en rive gauche. Le nouveau bras constituera le lit principal de la Birse, tandis que le lit actuel ne sera utilisé qu'en période de hautes eaux	2
16	Birse 18 500	Valbirse	Revaloriser l'espace sur la rive droite jusqu'à la piste cyclable, avec création de zones inondables côtières de berges, etc. Vérifier les zones de glissement sur la berge gauche, et si nécessaire réaliser des renforcements des berges ou mettre en place des mesures de stabilisation par géotextiles	2
17	Birse 18 200	Valbirse	Assurer le canal bétonné sous le rono-pont; rétablir un lit naturel avec substrat naturel. Améliorer la structure du lit, sans élargissement	2
18	Birse 17 980	Valbirse	Élargissement en rive droite entre 5 et 10 m dans l'espace de développement. L'élargissement permettra une diversification du lit et de la végétation sur les berges	2
19	Birse 17 700	Valbirse	Élargissement et revalorisation de la rive droite, avec création de zones inondables côtières de berges, etc.	2
20	Birse 17 300	Valbirse	Élargissement de 50 cm à 1 m, principalement en rive droite. Modification du profil en long (augmentation locale de la pente sous les ponts pour augmenter leur capacité hydraulique). Diversification du lit et végétalisation ponctuelle des berges	2

No	Localisation	Commune	Résumé	Priorité finale
20	Birse 17 300	Valbirse	Élargissement de 50 cm à 1 m, principalement en rive droite. Modification du profil en long (augmentation locale de la pente sous les ponts pour augmenter leur capacité hydraulique). Diversification du lit et végétalisation ponctuelle des berges	2
21	Birse 16 700	Valbirse	Le retrait des ouvrages empâtant sur le cours d'eau devra être envisagé. Réaménagement d'un pont de béton des eaux au PK 16 800. Ou c'est possible, diversification du lit	2
22	Birse 15 700	Valbirse	Assurer la protection de l'écoulement par des mesures de protection contre la production de glace avec les mesures objet de la planification cantonale (art. 37 de la Loi fédérale sur l'eau) et de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (art. 26a)	2
23	Birse 15 250	Valbirse	Assurer la protection de l'écoulement par des mesures de protection contre la production de glace avec les mesures objet de la planification cantonale (art. 37 de la Loi fédérale sur l'eau) et de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (art. 26a)	2
24	Birse 14 600	Sorciller	Revalorisation avec création de méandres, zones humides et diversification du lit	2
25	Birse 14 140	Sorciller	Réalisation d'un élargissement en rive droite dans la zone du chemin de Clou Beaudouin	2
26	Birse 13 950	Sorciller	Revalorisation avec création de méandres, zones humides et diversification du lit	2
27	Birse 12 880	Court	Réaliser les mesures selon le PPAI approuvé par la commune	2
28	Birse 11 000	Trammens	Améliorer un système de collecte des eaux obsoletes sur la chaussée et achèvement vers le village existant	2
29	Birse 10 200	Trammens	Planifier la berge en rive gauche sur 50m à l'amont du pont CFF	2
30	Birse 9 900	Trammens	Créer les protections de la rive droite et utiliser ces blocs pour la construction d'ouvrages dissipant le courant (installer une dynamique). Réaliser des mesures temporaires avec le matériel des berges (tas de blocs, de souches, etc.) Evtl. élargissements ponctuels sur la rive gauche	2
31	Birse 9 900	Trammens	Revalorisation des zones de protection du cadastre d'eau potable, qui qu'il sera abandonné: création de nouveaux milieux humides dans l'espace élargi	2
32	Birse 7 900	Trammens	Élargissement du lit jusqu'à la berge droite et structuration du lit et des berges	2

No	Localisation	Commune	Résumé	Priorité finale
33	Trame 7 700	Tavannes	Assurer ou optimiser la connectivité longitudinal (tempes)	2
34	Trame 7 200	Trammens	Créer à assurer, sinon pas de mesures prévues dans le PDE	0
35	Trame 5 550	Saucourt	Revalorisation du cours d'eau et des surfaces attenantes, éventuellement avec déplacement de la rivière. Création de milieux humides, de zones inondables etc.	2
37	Trame 3 900	Saucourt	Entretien à assurer, sinon pas de mesures prévues dans le PDE	0
38	Trame 3 520	Saucourt	Assurer le suivi de la sècheresse (mesure nécessaire selon la planification cantonale GEMORE, sous responsabilité du concessionnaire, avec financement par le Fonds Fédéral alimenté par le supplément perçu sur le réseau selon art. 37 de la Loi fédérale sur l'eau)	2
39	Trame 3 510	Saucourt	Revalorisation de la rive gauche, avec création de méandres, zones humides et diversification du lit	2
39	Trame 3 510	Saucourt	Revalorisation dans l'espace élargi, en proximité du village de Saucourt	2
40	Trame 2 970	Saucourt	Élargissement en rive droite entre le PK 2 960 et 2 980. Élargissement en rive gauche à l'amont du pont d'accès à la ferme. Adaptation du batardeau des pontiers pour éviter l'obstruction du pont de la ferme. Euse en rive droite pour décharger le cours d'eau sous le pont de la ferme. Élargissement en rive droite à l'aval de la ferme	2
41	Trame 2 800	Saucourt	Déclasse le cours d'eau vers le nord (en direction du cours d'eau original). Réaménagement des berges et des surfaces attenantes (création de milieux humides et inondables)	2
42	Trame 2 100	Saucourt	Revalorisation, entretien et protection, utilisation la dynamique	2
43	Trame 1 920	Saucourt	Création d'une zone à fort méandrement ou des processus dynamiques naturels sont possibles, avec des zones humides et inondables adjacentes au cours d'eau	2

Localisation	Commune	Résumé	Priorité finale	
44	Trame 1 400	Saules, Lovresse	Revaloriser l'espace et intervenir ponctuellement avec des mesures (berges, plantations d'arbustes sur les berges, amélioration ponctuelle des berges, suppression d'obstacles à la migration piscicole)	2
45	Chaufours 3 900	Champoz	Augmentation du diamètre du tuyau sous la route au lieu dit du Mont des Prés	2
46	Chaufours 960	Court	Pas de mesures sur les berges. Conservation de l'état actuel, et promotion d'une exploitation agricole extensive. Protection des habitats et des structures pour les arénicoles à patins blanches et les batraciens	0
47	Chaufours 570	Court	Assèchement des sols et abaissement du lit. Réhabilitation avec élargissement local et amélioration de la variabilité du lit	2
48	Chaufours 100	Court	Mise à ciel ouvert du tronçon suite en vertu de la confiance. Réalisation d'un ouvrage d'environnement avant le passage sous la route cantonale pour améliorer la capacité au débit	2

Priorité globale	1	2	3
Priorité écologique	1	2	3
Priorité protection crue	1	2	3
Priorité	1	2	3



No	Localisation	Commune	Résumé	Priorité finale
28	Birse 18 620	Lovresse	Créer un nouveau bras de la Birse en rive gauche. Le nouveau bras constituera le lit principal de la Birse, tandis que le lit actuel ne sera utilisé qu'en période de hautes eaux	2
29	Birse 18 200	Valbirse	Assurer le canal bétonné sous le rono-pont; rétablir un lit naturel avec substrat naturel. Améliorer la structure du lit, sans élargissement	2
30	Birse 17 980	Valbirse	Élargissement en rive droite entre 5 et 10 m dans l'espace de développement. L'élargissement permettra une diversification du lit et de la végétation sur les berges	2
31	Birse 17 700	Valbirse	Élargissement et revalorisation de la rive droite, avec création de zones inondables côtières de berges, etc.	2
32	Birse 17 300	Valbirse	Élargissement de 50 cm à 1 m, principalement en rive droite. Modification du profil en long (augmentation locale de la pente sous les ponts pour augmenter leur capacité hydraulique). Diversification du lit et végétalisation ponctuelle des berges	2